

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEVREMOINE

Séance du 28 janvier 2016

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 181
Nombre de conseillers municipaux présents : 125
Date de la convocation : 21 janvier 2016
Date d'affichage du procès-verbal : 11 février 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (125) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Marie-Josèphe Audoin, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baudry, Magali Bellevaire, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Nadia Blanchard, Jérôme Boidron, Virginie Boinot, Sylvie Boissinot, Bénédicte Bossard, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Michelle Brémaud, Guy Bretaudeau, Emmanuel Bretaudeau, , Catherine Brin, Angélique Brugué, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Rodolphe Conor, Pierre Devêche, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Franck Dugas, Christelle Dupuis, Sophie Durand, Pascal Esnard, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Vanessa Fortin, Valérie Fouquet, Lydia Freson, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Régis Gaboriau, Julie Gaboriau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Monique Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Christophe Huet, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Marie-Joëlle Lecointre, Matthieu Leray, Marie-Annette Levêque, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Mickaël Mégrier, Michel Merle, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Moïse Papin, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Véronique Pérez, Dominique Pohu, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Joël Praud, Jacky Quesnel, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Aurélie Raulais, Jean-Christophe Renou, Bérangère Ripoche, Julie Ripoche, Xavier Ripoche, Michel Ripoche, Benoît Rotureau, Michel Rousseau, Chistian Rousselot, Lydie Rouxel, Marie-Jeanne Sauzereau, Geordie Siret, Denis Sourice, Marie-Claire Starel, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie Viaud, Gérard Vibert, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (25) Morgan Brillouet, Marie-Paule Brochard, Solène Burgos, Frédéric Busnel, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Sandrine Clément, Anthony Foulonneau, Denise Gaboriau, Thomas Goba, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Philippe Guicheteau, Serge Hulin, Alban Lefeuvre, Clarisse Martin, Simon Merceron, Anthony Morin, Géraldine Piétin, Marie Poher, Christelle Raveleau, Jacques Roy, Murielle Suzenet, Marc Vigneron, Jessica Vilhem.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (31)

Absents	Délégation de vote à
Dominique Bochereau	Michel Merle
Nadia Bretaudeau	Marie-Jeanne Sauzereau
Georges Brunetière	Nathalie Grolleau
Maryse Coutolleau	Muriel Harrault
Etienne Coutolleau	Isabelle Bouron
Thierry Défontaine	Julie Ripoche
Thierry Derzon	Pascal Esnard
Jacques Deveau	Paul Manceau
Karine Duparc	Véronique Morin
Jean-René Fonteneau	Jean-Louis Martin
Jean-Luc Fonteneau	Philippe Bacle
Philippe Gaborieau	Aurélie Raulais
Cassandra Gaborit	Véronique Pérez
Claudine Gossart	Catherine Brin
Chantal Gourdon	Isabel Volant
Andrée Huchon	Geneviève Morillon

Loïc Humeau	Anthony Drouet
Hélène Landron	Jean-Christophe Renou
Paul Lecointre	Marie-Joëlle Lecointre
Nathalie Leroux	Sébastien Mazan
Isabelle Mériaux	Jean-Marie Frouin
Allain Merlaud	Jean-Luc Tilleau
Marielle Michenaud	Denis Vincent
Lydie Papin	Chantal Moreau
Jean-Michel Pasquier	Rémy Clochard
Marie-Pierre Pérez	Franck Gaddi
Sylvain Rousteau	Lydia Freslon
Jean-Luc Suteau	Christophe Caillaud
Marie-Isabelle Troispoils	Paul Clémenceau
Sophie Vrain	Stéphane Gandon
Béatrice You	Régis Gaboriau

Secrétaire de séance : Véronique Antunes-Baptista

La dernière séance de conseil municipal s'étant tenue le 14 janvier dernier, le procès-verbal n'a pu être envoyé aux conseillers municipaux. Il ne sera pas par conséquent approuvé lors de la présente séance.

Délibération n°2016-11 : Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être ajoutée à l'ordre du jour du conseil municipal, bien que non inscrite dans la convocation.

Certaines associations, telles que le centre social Indigo, Familles Rurales ont des charges financières mensuelles lourdes, en particulier de personnel, car gérant des services publics importants. Traditionnellement, les communes assuraient le versement de leur subvention pour que ces associations n'aient pas de rupture de trésorerie, mais avec la création de Sèvremoine ces subventions n'ont pu être versées.

Monsieur le maire demande qu'une délibération spécifique soit prise pour le versement d'une avance aux associations sociales, scolaires et périscolaires à concurrence de 25 % du montant de la subvention versée par les anciennes collectivités en 2015.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à mains levées,

A l'unanimité,

ACCEPTE que cette délibération concernant les avances sur subventions à verser aux associations sociales, scolaires et périscolaires, soit ajoutée à l'ordre du jour initial.

Délibération n°2016-12 : Changements dans la composition du conseil municipal de SÈVREMOINE suite à des démissions

Depuis la dernière séance de conseil municipal, 2 conseillers municipaux ont présenté leur démission du conseil municipal de SÈVREMOINE : Marie-Ange CHIRON et Diane ROTUREAU du Longeron.

Le conseil municipal de SÈVREMOINE est donc désormais composé de 181 élus

Le conseil municipal

VADIDE la nouvelle composition du conseil communal de la commune déléguée du Longeron

	COMMUNE DÉLÉGUÉE LE LONGERON	
1	Brillouet	Morgan
2	Brin	Catherine
3	Chiron	Cyrille
4	Gaboriau	Régis
5	Gaboriau	Denise
6	Gossart	Claudine
7	Guicheteau	Philippe
8	Guinaudeau	Nicole
9	Hulin	Serge
10	Leray	Mathieu
11	Marquis	Yves
12	Quesnel	Jacky
13	Raveleau	Christelle
14	Rotureau	Benoît
15	Vigneron	Marc
16	You	Béatrice

Présentation de projets d'investissements portés par la Commune nouvelle

- Aménagement numérique : Montée en débit de 10 sous-répartiteurs

Monsieur le maire présente l'aménagement numérique de Sèvremoine.

Deux réunions publiques ont été organisées concernant ce chantier d'aménagement numérique de Sèvremoine : lundi soir 25 janvier à la Renaudière et mercredi 27 janvier à Tillières, rassemblant entre 150 et 200 personnes. Ceci démontre l'intérêt de la population pour cette opération qui concerne une grande partie des communes déléguées de Sèvremoine, plus particulièrement celles mal desservies par internet.

Les zones économiques sont plutôt bien équipées pour l'accès au très haut débit : 75 % de couverture des zones économiques, mais toutes les zones structurantes de Saint Germain, Saint André et Saint Macaire sont couvertes à 100 %, avec une offre fibre permettant cet accès très haut débit. Le département de Maine-et-Loire a été précurseur il y a quelques années en créant un réseau d'initiative public au travers d'une délégation de service public, Mélis@. Le principal objectif est de desservir les zones d'activité économique du département pour promouvoir et rendre attractives ces zones d'accueil des entreprises. Au-delà de ce réseau, Mélis@ permet aussi de dégrouper un certain nombre de centraux téléphoniques sur le département, au total, directement ou indirectement, 200 000 usagers bénéficient de ce réseau. S'ajoutent 1 800 entreprises. 900 km d'infrastructures ont été déployés sur le département. Il s'agit d'investissements lourds de 62 000 000 €.

Ce qui est vrai pour l'économie ne l'est pas pour la population. Sur Sèvremoine on note plus de 10 500 lignes au total. Aujourd'hui on couvre plus de 73,50 % des foyers de Sèvremoine à plus de 6 Mbits/s, débit minimum qui permet aux usagers d'accéder à internet et à la télévision. On est dans la moyenne nationale. Le projet de territoire s'est emparé de ce sujet pour un aménagement numérique équitable sur l'ensemble du territoire de Sèvremoine. Certaines communes du sud de Sèvremoine sont à 98 % à 6 Mbits/s, alors que pour d'autres telles que Roussay et la Renaudière, Tillières et une partie de Saint Germain on est plutôt à 5 % des lignes à 6 Mbits/s. La répartition du service est par conséquent inéquitable, représentant pour les habitants de Sèvremoine une véritable fracture numérique. Voilà pourquoi les élus de la communauté de communes Moine et Sèvre ont souhaité engager ce chantier d'aménagement numérique.

Plusieurs technologies internet existent : filaire (cuivre, câble coaxial, fibre optique) et sans fil (hertzien, 3g/4g, satellite). Chacune de ces technologies présente leurs avantages et inconvénients, avec même des solutions mixtes cuivre et fibre optique, bien que le cuivre soit condamné à terme, puisque sa qualité se détériore avec le temps.

Une solution mixte « fibre optique/cuivre » alternative court/moyen terme, existe pour combler la fracture numérique, en réduisant l'effet distance du cuivre.

Ainsi 10 sous répartiteurs ont été traités sur Sèvremoine afin de remplacer le cuivre par de la fibre optique sur une

partie du réseau. 36 kilomètres de fibre optique ont été déployés au total, concernant 3 700 lignes dont 2 500 vont passer à plus de 6 Mo dans quelques semaines. Le marché a été obtenu par ORANGE, pour un montant total des travaux de 1 424 000 € TTC.

A Roussay l'ouverture commerciale est prévue le 5 février. La mise en service est prévue entre le 17 et 19 février. Il faut déconstruire et reconstruire les lignes, occasionnant des coupures pour les habitants, mais aussi des entreprises, pour plusieurs heures.

- **Bâtiments :**

- Extension de la salle de Sports de St Germain sur Moine

Denis Vincent présente le projet d'extension de la salle de sports de Saint Germain sur Moine.

Une étude a été faite avec le C.A.U.E de Maine-et-Loire, puis un concours d'architecture a été lancé. L'architecte a été retenu en tout début d'année. Il s'agit d'agrandir la salle de sport au bénéfice du tennis de table, sachant que la salle doit rester polyvalente. Le club de tennis de table représente 70 joueurs, alors qu'il ne comptait que 5 joueurs il y a 6 ans. Ainsi l'association doit refuser des licenciés. Le tennis de table joue dans la salle polyvalente mise également à disposition du club de gymnastique doté de 170 licenciés. Les rotations étaient obligatoires et fastidieuses : 2 jours à 2 personnes pour démonter tout le matériel de gymnastique afin d'installer des tapis de protection.

En même temps va être réhabilitée la salle de basket datant de 1978, sans frais depuis : vestiaires, salles de rangement refaites. Des gradins sont également prévus.

Michel Merle demande si la salle sera désormais exclusivement réservée au tennis de table. Denis Sourice répond qu'il s'agit d'une salle polyvalente, mais en priorité réservé au tennis de table.

Le budget initial était de 2 300 000 € mais il a pu être ramené à 1 900 000 €. Toutefois, cette salle ne peut servir au basket, pour des raisons d'homologation.

Denis Vincent précise qu'une mutualisation des salles de sports est bien envisagée, afin de loger tous les licenciés. Montfaucon-Montigné ouvrirait sa salle pour le basket, mais il y a des problèmes de normes des paniers qui devraient d'ailleurs pouvoir être réglés rapidement. Désormais, le club de basket pourra aller jouer à Tillières. Cette mutualisation est en cours depuis des années.

- Création d'un préau, de rampe d'accès et de chauffage à l'école publique de St Germain sur Moine

L'école publique a besoin d'un préau. L'école était prévue pour 120 enfants, désormais elle est pratiquée par 160 élèves. Le préau n'est pas assez grand et pas facile à surveiller. Le chauffage de l'école est également à revoir. Travaux estimés à 150 000 € H.T.

- Extension de la salle de Sports de Tillières

Tillières a prévu d'agrandir sa salle de sports, plus exactement de créer 3 boxes de rangement de matériel, de 26 m² chacun, avec en plus un local poubelles. Les agrès encombrant actuellement les issues de secours. Les travaux se chiffrent à 50 000 € H.T..

- Rénovation des installations de chauffage du Centre du Prieuré à St Macaire

Les travaux sont estimés à plus de 440 000 € T.T.C.. Le chauffage se fait par le sol auquel s'ajoute un chauffage électrique en complément dans la journée. Le parquet et le carrelage sont également remplacés. Les travaux sont prévus de mars à septembre.

- Construction d'un café-supérette et d'un logement à Tillières

Tillières envisage la construction d'un bar tabac presse. La commune est propriétaire de deux bâtiments commerciaux depuis un vingtaine d'années. Le bâtiment actuel est dans un ancien immeuble avec des marches et différents niveaux. L'étude de mise aux normes n'a pas été concluante, une nouvelle construction était plus intéressante financièrement.

L'architecte a tenu à développer de la lumière traversante ouverte sur trois côtés, pour diminuer les frais d'éclairage. Les travaux reviennent à 375 000 €. Ils sont financés par des subventions FISAC, contrat-régional,

réserve parlementaire, s'ajoute la revente de l'immeuble précédent. L'autofinancement revient à 60 000 €.

Ce projet est un signal d'entrée dans la zone commerciale. Il représente deux loyers, commerce et logement, 1 000 € reviennent raisonnablement à la commune. Les économies d'énergie représentent un gain sur les charges locatives.

Le projet démarre maintenant pour se terminer en octobre.

Un parking de 6 places est prévu. Une terrasse agrmente le commerce à l'arrière.

Dans l'appel d'offres on a noté que les artisans locaux n'étaient pas forcément bien placés, techniquement et financièrement. Sur 14 lots, 120 entreprises ont répondu.

- Infrastructures
 - o Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la station d'épuration à Tillières

Spécificité de Tillières : l'importance démographique des hameaux oblige à prévoir deux stations d'épurations qui leurs sont spécifiques, plus une pour le bourg. Celle du bourg est saturée. S'ajoutent des travaux de mise en séparatif eaux usées, eaux pluviales. A ce jour, on en est au choix de la maîtrise d'œuvre des travaux à entreprendre, pour laquelle le cabinet SCE a été retenu. La réfection de la station d'épuration se chiffre à 2 100 000 € T.T.C. pour des travaux qui vont s'étaler de 2016 à 2020. La station d'épuration est prévue pour 1 200 équivalents/habitants.

- Social :
 - o Extension de la Maison de Retraite de St Germain (porté par l'établissement) et création de 4 logements à proximité (porté par Sèvre Loire Habitat)

Le projet prévoit la construction de 27 chambres supplémentaires. Il s'agit d'un projet porté directement par l'établissement dont la commune nouvelle aura tout au plus à garantir les emprunts. L'agrandissement est de 700 m². On passe de 64 chambres à 91, de 2 à 10 chambres temporaires, renforcement du PASA à 14 chambres et 46 chambres pour des personnes à dépendance variable, plus 9 chambres pour personnes dépendantes.

Ce projet provient de la fermeture de la maison de retraite de Saint André. Chaque partie du bâtiment sera dénommée par un nom rappelant la chaussure. Vont être impliqués pour choisir les noms, le musée de la chaussure de Saint André, des anciens professionnels de la chaussure et les résidents dont un certain nombre a travaillé dans le secteur de la chaussure.

Pierre Devêche souhaite l'agenda de la mise en route des travaux, étant donnée la fermeture de la maison de retraite de Saint André de la Marche. Il souhaite également des précisions sur le statut entre les maisons de retraite de Saint Germain et Saint Macaire où une extension est également prévue. Quels financements pour ces deux agrandissements ?

Denis Vincent rappelle que Saint Macaire a un statut privé et récupère 12 chambres. Le personnel de Saint André sera intégré à celui de Saint Germain. Pour Saint Germain, début des travaux fin 2016 pour une clôture fin 2018. A Saint Macaire, les travaux, chiffrés à 7 000 000 €, se termineront début 2018. Les places sont réparties par l'A.R.S. entre les maisons de retraite qu'elles soient privées ou publiques. On note qu'une partie des places part vers le Saumurois.

Denis Sourice informe que la fermeture de la maison de retraite de Saint André est prévue fin 2018.

Pour Saint Macaire, 2 400 000 € de travaux sont financés par l'Agence Régionale de Santé, mais c'est surtout l'autofinancement de la structure qui est mis à contribution.

Denis Sourice rappelle que l'établissement de Saint André est obsolète. Il ne permet plus d'accueillir en l'état des résidents, si bien qu'un gardien de nuit a dû être embauché, afin de pallier à l'absence de mise aux normes. C'est l'A.R.S. qui a décidé de fermer et non les élus locaux.

Monsieur le maire informe que l'A.R.S. exige désormais des établissements de taille significative dans un souci de rentabilité. Dans le Maine-et-Loire des secteurs sont moins bien desservis que d'autres. D'autres parties du département sont moins bien loties que les Mayennes, même si d'autres territoires n'ont pas la même croissance démographique. On subit une politique de santé basée sur des critères financiers, même si sur le territoire local des problèmes de places vont apparaître.

Pierre Devêche demande si un projet de réutilisation du site de la maison de retraite de Saint André est prévu, étant donnée qu'elle se trouve en cœur de bourg.

Denis Sourice rappelle que pour l'heure l'établissement n'est pas fermé. Deux réunions à ce sujet ont été programmées en novembre et décembre. Une autre est prévue en février, à la fois pour les commerces et pour désenclaver le centre-bourg. La réflexion est en cours.

Sur Saint Germain, la construction de 4 logements de proximité a été programmée. Sèvre Loire Habitat porte le projet. Les travaux vont commencer dans les jours à venir. Il existe déjà 17 logements de ce type à Saint Germain, dont le besoin ne se dément pas, répondant à la demande des personnes plutôt domiciliées dans les lieux-dits et qui veulent rompre l'isolement, en déjeunant par exemple à la maison de retraite attenante.

Délibération n°2016-13 Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'organisation du service Achats de Sèvremoine, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, appelée à intervenir dans le choix des offres et donc l'attribution des marchés de la collectivité.

Il est toutefois précisé qu'en tant que de besoin, pour des marchés spécifiques, il est toujours possible de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc.

Le Code des Marchés Publics prévoit que pour une commune de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres se compose comme suit : « Le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (...) Dans tous les cas énumérés ci-dessus, il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

Il est donc proposé une liste de membres appelés à composer la commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de Sèvremoine.

Membres titulaires	Membres suppléants
Lydia FRESLON	Christophe CAILLAUD
Herve LAUNEAU	Jean-Louis MARTIN
Paul MANCEAU	Jean-Michel PASQUIER
Denis VINCENT	Jacky QUESNEL
Isabel VOLANT	Marie-Claire STAREL

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
156	140	10	6

VALIDE la composition de la commission d'appel d'offres

Délibération n°2016-14 Désignation d'un représentant de Sèvremoine pour constituer le collège territorial du SIEML

Le Syndicat intercommunal d'Electricité du Maine et Loire (SIEML) a procédé en fin d'année 2015 à une révision de ses statuts. Cette modification se traduit concrètement par une réduction substantielle du nombre de délégués au sein du comité syndical du SIEML.

Les nouveaux membres de ce comité syndical seront élus au sein d'un collège territorial formé à l'échelle de Mauges Communauté. Ce collège territorial sera composé de 18 membres (1 élu par commune nouvelle et 12 élus désignés par Mauges Communauté) qui choisiront en leur sein 6 titulaires et 6 suppléants chargés de représenter Mauges Communauté au sein du SIEML.

Afin de constituer ce collège territorial, il convient donc de désigner un représentant par commune nouvelle. En ce qui concerne Sèvremoine, il est proposé au conseil municipal de désigner Paul Manceau, adjoint de la commune nouvelle en charge des Infrastructures.

Didier Huchon précise que le S.I.E.M.L a revu ses statuts pour tenir compte de la recomposition des collectivités sur le département de Maine-et-Loire. Le fonctionnement du conseil syndical était complexe étant donné le nombre de délégués y siégeant. De nouveaux statuts ont été adoptés prévoyant que pour Mauges Communauté 6 titulaires et 6 suppléants pourraient siéger, ce qui diminue considérablement le nombre de délégués locaux. Pour désigner ces 6 titulaires et 6 suppléants, le SIEML a prévu la désignation d'un collège territorial composé de 18 membres (6 membres désignés par les communes nouvelles, chaque commune nouvelle désignant un membre) Mauges Communauté désignant les 12 autres membres. Il est demandé de désigner non pas le représentant au SIEML, mais au sein du collège territorial de Mauges Communauté. Lorsque ses 18 représentants seront réunis ils procéderont à la désignation des 6 titulaires et 6 suppléants. Pour conserver cette animation et cette représentation historique des communes, il est prévu une instance qui se réunira plusieurs fois par an à l'échelle de Mauges Communauté. Elle rassemblera tous les délégués des communes ainsi que les 18 membres du collège territorial pour faire le point sur chantiers sous l'égide du SIEML.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
156	145	0	11

DESIGNE Paul Manceau pour siéger au collège territorial chargé d'élire les nouveaux membres du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire.

Délibération n°2016-15 Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la commune déléguée de St André de la Marche

La loi du 11 février 2005 prévoyait l'obligation de mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public à compter du 1er janvier 2015.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'avancement de ces travaux de mise en accessibilité, il est demandé à tous les propriétaires et exploitants d'établissements ne respectant pas ces obligations au 1er janvier 2015 de s'engager dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée comprend un engagement à réaliser les travaux de mise en accessibilité selon un calendrier déterminé et une estimation financière du coût des travaux.

La date limite de dépôt des Agendas auprès des services de l'Etat était initialement fixée au 27 septembre 2015. Toutefois, des dérogations ont été sollicitées par certaines communes, en raison de l'incapacité technique à répondre à la demande dans les délais.

La commune de St André de la Marche a été en mesure de déposer son dossier d'Agenda d'accessibilité programmée auprès des services de l'Etat au cours du mois de décembre 2015. Mais, il convient que le dossier soit validé par le conseil municipal pour valoir engagement à réaliser les travaux tels que prévus dans l'agenda.

Le conseil municipal est invité à valider l'Agenda d'Accessibilité Programmée présenté par la commune déléguée de St André de la Marche.

Denis Sourice donne des précisions sur l'Ad'AP de Saint André de la Marche. L'agenda devait être remis au plus tard pour le 27 septembre 2015 mais les cabinets spécialisés ont été très sollicités. Un report a été demandé, comme dérogation, pour déposer cet agenda. Celui-ci a été accepté. 94 700 € sont à répartir entre 2016 et 2021. Pour 2016, ce sont presque 19 000 € de travaux prévus, concernant les écoles, la maison de l'enfance qui accueille la crèche familiale et la garderie périscolaire. Le cimetière est également concerné. Ces investissements représentent en moyenne 15 000 € annuels jusqu'en 2021. Ce sont surtout de la signalétique.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
156	147	1	8

VALIDE l'Agenda d'Accessibilité Programmée présenté par la commune déléguée de Saint André de la Marche.

Délibération n°2016-16 : Cessions de biens vers Mauges Communauté TVA

Plusieurs cessions de biens à caractère économique validées en fin d'année 2015 n'ont pu être signées avant le 15 décembre 2015. Elles sont donc reprises par Mauges Communauté qui va procéder à la cession vers les entreprises.

Dans l'attente du transfert global des terrains économiques, il convient de céder à Mauges Communauté les terrains aujourd'hui concernés.

Il s'agit des cessions suivantes :

Vente d'un terrain à la SCI OZIMMO

Il s'agit d'un terrain de 6 558m² sur la partie industrielle de la zone d'activités des Alouettes à St Macaire en Mauges. Ce terrain est cadastré en section C n°1895. Le prix de vente est fixé à 6,50€ HT/m², soit 42.640,00€ HT (47.271,36€ TTC, TVA due sur marge de 4.631,36€).

OZIMMO construira un bâtiment industriel de 1381m² avec 31 places de parking pour transférer l'activité de la société Emporte-Pièces des Mauges situé au 8 rue de l'Industrie à St Macaire en Mauges.

Vente d'un terrain à la SCI AIJA.

Il s'agit d'un terrain d'une surface de 813m² sur la partie tertiaire de la zone d'activités des Alouettes à St Macaire en Mauges. Ce terrain est cadastré en section AK n°605. Le prix de vente est fixé à 32€ HT/m², soit 26.016,00€ HT (30.926,52€ TTC, TVA due sur marge de 4.910,52€). La SCI AIJA construira un bâtiment tertiaire de 157m² avec 9 places de parking pour accueillir la société F.B.S.I. (Formation Bâtiment Service Informatique) qui transférera son activité située 82 rue de Bretagne à St Macaire en Mauges.

Vente d'un terrain à la SCI La Gastine

Il s'agit d'un terrain d'une surface de 1000m² sur la partie tertiaire de la zone d'activités des Alouettes à St Macaire en Mauges. Ce terrain est cadastré en section AK n°607. Le prix de vente est fixé à 32€ HT/m², soit 32.000,00€ HT (38.040,00€ TTC, TVA due sur marge de 6.040,00€). La SCI la Gastine est déjà propriétaire de 5000m². Ce terrain supplémentaire permettra une extension du garage Sauvion (Peugeot) déjà en place.

Vente d'un terrain à la SCI GABARD

Il s'agit d'un terrain d'une surface de 1 561m² sur la ZI Actipôle Anjou à St André de la Marche. Ce terrain est cadastré en section B n°2592. Le prix de vente est fixé à 9€ HT/m², soit 14.049,00€ HT (16.624,65€ TTC, TVA due sur marge de 2.575,65€). La SCI GABARD construira un bâtiment tertiaire de 240m² environ pour accueillir la société informatique AJYP. Cette dernière est actuellement locataire dans l'hôtel d'entreprises situé sur la ZI Actipôle Anjou.

Vente d'un terrain à M. GUIBERT Yvon

Il s'agit d'un terrain d'une surface de 501m² sur la ZI Actipôle Atlantique à St André de la Marche. Ce terrain est cadastré en section B n°2615. Le prix de vente est fixé à 9€ HT/m², soit 4.509€ HT (5.135,25€ TTC, TVA due sur marge de 626,25€). M. GUIBERT Yvon est déjà propriétaire de 1875m². Ce terrain supplémentaire permettra une extension de la menuiserie déjà en place.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
155	154	0	1

AUTORISE les ventes des terrains SCI OZIMMO, SCI AIJA, SCI La Gastine, SCI GABARD, GUIBERT Yvon à Mauges Communauté.

PRECISE que la signature de l'acte de vente sera effectuée soit par Didier Huchon maire de Sèvremoine, soit par Denis Vincent, adjoint au maire en charge de l'économie.

Délibération n°2016 17 : Assujettissement à la T.V.A. d'un service du budget général de Sèvremoine, concernant les zones d'activités de Sèvremoine.

La Communauté de Communes Moine et Sèvre était propriétaire de terrains économiques. Ceux-ci sont transférés à Mauges Communauté qui les revendra aux entreprises concernées. Ces cessions sont assujetties à la TVA. Ainsi l'option TVA doit être validée dans le cadre de ces cessions permettant d'encaisser les recettes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 260 du code général des impôts,

Par vote à scrutin secret,

Votants	Pour	Contre	Abstentions
155	154	0	1

VALIDE la proposition d'option à la T.V.A. pour les cessions de terrains de Sèvremoine à Mauges Communauté.

PRECISE que cette option ne concerne que les opérations liées aux cessions de terrains économiques vers Mauges Communauté.

AUTORISE monsieur le maire à assujettir à la T.V.A. les cessions de terrains de Sèvremoine à Mauges Communauté, à compter du 1er février 2016.

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette démarche

PRECISE que la présente délibération devra être notifiée aux services fiscaux :

Service des impôts des entreprises
Cholet Nord/Ouest
42 rue du Planty
49327 Cholet CESDEX

Délibération 2016-18 Finances – Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Mauges Communauté

Dans le cadre de la mise en place de Mauges Communauté et des compétences qui sont transférées vers ce nouvel établissement, il convient de constituer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération, des compétences lui sont transférées, notamment le développement économique, et en parallèle, la Communauté d'Agglomération perçoit la fiscalité économique.

Une évaluation de la valeur des charges ainsi transférées à l'EPCI doit être effectuée afin de permettre de déterminer le montant de l'attribution de compensation (fiscalité transférée – charges transférées) qui sera reversée chaque année à chacune des communes nouvelles.

C'est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui est chargée d'établir le rapport d'évaluation des charges transférées, ce rapport étant ensuite soumis pour approbation aux conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire de Mauges Communauté a décidé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) serait composée de 3 représentants par commune nouvelle.

Pour Sèvremoine, il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants suivants : Didier Huchon, Jacky Quesnel et Denis Vincent.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
156	146	5	5

DESIGNE pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées : Didier Huchon, Jacky Quesnel et Denis Vincent.

Délibération n°2016-19 Finances – Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

La liste des membres de cette commission est établie par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, établie par délibération du conseil municipal.

Ces personnes doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouissant de leur droits civils et être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune. Elles doivent en outre, connaître les circonstances locales pour pouvoir participer à l'exécution des travaux de la commission.

Parmi l'ensemble des commissaires, un titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune et ils doivent assurer une représentation équitable des personnes imposées sur chacune des taxes directes locales. Si le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au moins, un titulaire et un suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Il convient donc que le Conseil Municipal valide une liste de propositions de 16 commissaires titulaires et 16 suppléants.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
155	132	8	15

VALIDE la composition de la commission communale des impôts directs

16 commissaires titulaires	
Colette LANDREAU La Renaudière	Jacky QUESNEL Le Longeron
Pierre FONTENEAU Tillières	Sabrina GUIMBRETIERE Roussay

Sandrine LEBON Montfaucon	Chantal MOREAU Torfou
Jean-René FONTENEAU Roussay	Guy HERAULT Le Longeron
Denise PAPIN St André	Marie-Thérèse GARNIER St Crespin
Christophe CAILLAUD St Crespin	Jean-Marie MERAND St Germain
Jean-Luc BREGEON St Germain	Rémi CLOCHARD St Macaire
Aglaë de BEAUREGARD St Macaire	Charles de la BRETESCHE (hors Cne)

16 commissaires suppléants	
Florence POUPIN La Renaudière	Nathalie BRILLOUET Torfou
Florian VIGNERON St André	Sébastien MAZAN Tillières
Christelle DUPUIS Montfaucon	Serge HULIN Le Longeron
Muriel HARRAULT Roussay	Michel AUNEAU St Germain
Geneviève GAILLARD St André	Jean-Yves SECHER (Hors Commune)
Hubert CHAPELEAU St Crespin	Richard CESBRON Torfou
Philippe GABORIEAU St Germain	Jean-Claude POUPELIN St Germain
Robert BENETEAU St Macaire	Dominique BESNIER St André

Délibération n°2016-20 Approbation des tarifs 2016 applicables à la Résidence de l'Avresne

En décembre dernier, le SIVOM de l'Avresne a examiné les propositions d'évolution de tarifs, envisagées pour l'année 2016, mais il n'a pas été en mesure de délibérer pour valider officiellement la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2016 sur la résidence de l'Avresne. Rémi Clochard, ancien président du syndicat intercommunal gérant la Résidence de l'Avresne a présenté en séance les éléments de compréhension des propositions de tarifs. Il informe que le comité syndical s'était réuni en décembre pour fixer les tarifs pour 2016.

Pascal Esnard demande ce qui explique les augmentations de tarifs.

Rémi Clochard répond que le budget est confronté à des charges supplémentaires, surtout pour le personnel. On note cependant le remboursement d'un emprunt qui se termine en 2016. Maine-et-Loire Habitat propriétaire des locaux d'hébergement impose également ses augmentations.

Rémi Clochard rappelle que la mission première de la Résidence de l'Avresne est de mettre à disposition des appartements qui sont loués. Les locataires peuvent bénéficier de services communs tels que le repas du midi. Le SIVOM gérant la structure assure également la livraison de repas aux restaurants scolaires de Saint André, La Renaudière et Roussay, de même que le portage de repas à domicile.

TARIFS des Prestations pour 2016

Libellé	Tarif 2015		Tarif 2016
FORFAIT REPAS PERSONNE SEULE	272,18 €	2,00%	277,62 €
FORFAIT REPAS COUPLE	544,35 €	2,00%	555,24 €
ABSENCE REPAS (unitaire)	-5,39 €	2,00%	- 5,50 €

FORFAIT CHARGES T1bis - 1 personne	455,83 €	2,50%	467,23 €
FORFAIT CHARGES T1bis - couple	485,54 €	2,50%	497,68 €
FORFAIT CHARGES T2 - 1 personne	576,92 €	2,50%	591,34 €
FORFAIT CHARGES T2 - couple	598,03 €	2,50%	612,98 €
FORFAIT CHARGES T3 - 1 personne	876,24 €	2,50%	898,15 €
FORFAIT CHARGES T3 - couple	894,53 €	2,50%	916,89 €

CHARGES locatives T1bis - 1 personne	75,08 €	2,00%	76,58 €
CHARGES locatives T1bis - couple	80,36 €	2,00%	81,97 €
CHARGES locatives T2 - 1 personne	93,21 €	2,00%	95,07 €
CHARGES locatives T2 - couple	100,33 €	2,00%	102,34 €
CHARGES locatives T3 - 1 personne	111,06 €	2,00%	113,28 €
CHARGES locatives T3 - couple	119,54 €	2,00%	121,93 €

TARIF REPAS VISITEURS, EXTERIEURS	13,00 €	0,00%	13,00 €
TARIF REPAS AGENT FONCTION PUBLIQUE	13,00 €	0,00%	13,00 €

NETTOYAGE LOGEMENT suite départ résident	205,00 €	2,00%	209,10 €
PORTAGE DANS LES LOGEMENTS	2,27 €	2,00%	2,32 €
REPAS POUR DIMANCHE ET JOURS FERIES	8,08 €	2,00%	8,24 €
REPAS DU SOIR	4,46 €	2,00%	4,55 €
FOURNITURE DE PAIN - 1/2 BAGUETTE	0,38 €	2,00%	0,39 €
FOURNITURE DE PAIN - 1 BAGUETTE	0,76 €	2,00%	0,78 €

PORTAGE à DOMICILE			
repas 1 personne	9,70 €	0,00%	9,70 €
repas couple	14,55 €	0,00%	14,55 €

LOYER des logements et annexes			
T1 bis	245,06 €	1,00%	247,51 €
T2	291,38 €	1,00%	294,29 €
T3	321,01 €	1,00%	324,22 €
garage	26,93 €	1,00%	27,20 €
terrasses	9,40 €	1,00%	9,49 €

Le conseil municipal,

Vu les différents tarifs des prestations de la Résidence de l'Avresne exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
152	131	7	14

VOTE les tarifs 2016 des prestations de la Résidence de l'Avresne.

Délibération n°2016-21 Finances – Modification des tarifs 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

En novembre dernier, les tarifs 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été validés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Cependant, le marché de prestations de services pour la réalisation des contrôles arrivait à échéance au 31 décembre 2015 et un nouveau marché de prestations a donc été mis en place, dans le cadre d'un groupement de commandes avec 3 territoires voisins (Orée d'Anjou – Montrevault sur Evre et Beaupréau en Mayenne).

Les résultats de la consultation ont été connus fin novembre et le marché a pu être notifié le 23 décembre 2015. A cette occasion, et malgré la mise en concurrence (3 offres reçues), les prix de prestation ont augmenté de façon très substantielle et il n'est pas tenable pour l'équilibre budgétaire de maintenir les prix antérieurement pratiqués.

Pour information, il est rappelé que le budget prévisionnel 2016 du SPANC s'élève à 45 566€ dont 40 000€ de paiement au prestataire (soit près de 88%).

De façon concertée entre les 4 communes nouvelles concernées par le marché, il est donc proposé de revoir les tarifs applicables à compter du 1er février 2016 selon le tableau suivant :

Denis Sourice rappelle que ce budget reste déficitaire.

Monsieur le maire tient à relativiser ces augmentations substantielles de tarifs, puisque ces prestations SPANC ne sont payables qu'une fois. Il faut rappeler que le coût d'une installation revient à 7 000 à 8 000 €. Les visites périodiques ont lieu tous les six ans. Il ne s'agit pas d'une harmonisation de tarifs entre communes nouvelles, mais le résultat d'un nouvel appel d'offres, afin de retenir un prestataire de service. Malgré le fait que cet appel d'offres ait été lancé au niveau de trois communes nouvelles, le marché n'a pas permis d'obtenir de meilleurs prix.

Barème SPANC 2016
Voté en décembre 2015

	1 seule maison	Installation commune à plusieurs logts
CONCEPTION	63 €	38 €
AVENANT CONCEPTION	53 €	32 €
REALISATION	105 €	63 €
CONTRE VISITE	63 €	38 €
DIAGNOSTIC (cession immobilière)	116 €	69 €
PERIODIQUE (tous les 6 ans)	89 €	54 €

applicable à partir du 01/01/2016

Barème SPANC 2016
Proposition de révision

	1 seule maison	Installation commune à plusieurs logts
CONCEPTION	77 €	46 €
AVENANT CONCEPTION	58 €	35 €
REALISATION	125 €	75 €
CONTRE VISITE	77 €	46 €
DIAGNOSTIC (cession immobilière)	130 €	78 €
PERIODIQUE (tous les 6 ans)	102 €	61 €

applicable à partir du 01/02/2016

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
154	98	33	23

VALIDE les tarifs du SPANC applicables au 1^{er} janvier 2016, puis au 1^{er} février 2016.

Pierre Devêche intervient pour rappeler à monsieur le maire qu'il avait sollicité l'inscription d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal. Il demande si un règlement intérieur est prévu pour le conseil municipal de Sèvremoine.

Monsieur le maire répond par l'affirmative concernant le règlement intérieur. Quant au point à l'ordre du jour, il a été reçu trop tard, la convocation avait déjà été envoyée. Mais la proposition de Pierre Devêche sera soumise à avis du bureau, chargé de se prononcer sur l'ordre du jour des séances de conseil municipal.

Pierre Devêche reprend que sa question était de savoir comment on préserve la proximité avec la population. Pierre Devêche craint la fracture entre les élus et la population.

Monsieur le maire indique à Pierre Devêche que cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil après examen par le bureau.

Délibération n°2016-22 Versement d'avance aux associations

Pour certaines associations (principalement celles qui emploient du personnel), beaucoup de collectivités versaient des avances en début d'année pour ne pas pénaliser leur trésorerie.

Afin de ne pas perturber la gestion financière des associations sociales, scolaires et périscolaires, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une avance aux associations à concurrence de 25 % du montant de la subvention versée par les anciennes collectivités en 2015.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient d'assurer la trésorerie des associations qui emploient du personnel,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
154	151	0	3

AUTORISE le versement d'une avance aux associations à concurrence de 25 % du montant de la subvention versée par les anciennes collectivités en 2015.

Urbanisme – Acquisitions foncières diverses

Délibération n°2016-23 Acquisitions foncières sur Roussay dans le cadre de la convention de portage foncier

Suite à l'étude de schéma d'aménagement communautaire réalisée en 2014 par la SPLA et le Département de Maine et Loire et dans le cadre du Contrat de territoire en matière d'Habitat du Département, une convention de portage foncier a été conclue le 22 avril 2015 avec les communes de St-Germain-sur-Moine, St-Crespin sur Moine et Roussay. Le portage foncier permet aux communes d'acquérir un ensemble de parcelles et de ne commencer à le rembourser qu'après une période de 5 ans. Pendant cette période, la commune peut ainsi élaborer son projet d'ensemble sur le secteur.

La commune de Roussay a déjà acquis, dans ce cadre, les parcelles A216 et 967 et est en voie d'acquisition amiable des parcelles A 254, 252, 975, 976 et 1411.

Les parcelles A865 et A137 sont en vente aujourd'hui (la commune de Sèvremoine a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner qui court jusqu'au 22 février 2016). Elles représentent une superficie totale de 1 220 m².

Leur acquisition est en cohérence avec le projet d'ensemble du portage foncier, issu d'une discussion collective, et évitera l'enclavement de la Parcelle 1677. Elles sont de plus situées dans l'enveloppe urbaine (Zone UA).

Dans le cadre de la procédure du portage foncier, il convient désormais de demander à effectuer une visite du bien afin que la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) soit en capacité d'estimer le prix de cession du bien, et de comparer le prix de vente envisagé (110 000 €) avec l'estimation de France Domaines.

Et il convient de déléguer spécifiquement sur les parcelles incluses dans le périmètre de la convention de portage foncier, le droit de préemption urbain à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) afin que celle-ci puisse faire directement jouer ce droit de préemption en cas d'accord sur le prix de vente.

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer l'intérêt que représente l'acquisition de ces deux parcelles de terrains A865 et A 137 dans le projet d'aménagement d'ensemble du centre-bourg de Roussay et de déléguer de façon spécifique le droit de préemption urbain à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) sur les parcelles incluses dans le périmètre de la convention de portage foncier à Roussay.

Jean-Louis Martin rappelle que beaucoup de terres agricoles ont été consommées à des fins d'urbanisme, désormais il faut en consommer moins. 30 % des nouvelles constructions doivent se faire dans l'enveloppe urbaine, selon le SCOT. Pour identifier où construire dans les enveloppes urbaines une étude a été réalisée en 2014 par la SPLA du département de Maine-et-Loire dite « Schéma d'aménagement » Ce dernier est accroché à une convention de portage foncier qui est un dispositif permettant à une commune d'acquérir des parcelles en centre-bourg mais de ne commencer à rembourser que 5 ans après cette acquisition. La période entre permet d'élaborer des projets sur l'ensemble du secteur. Cette convention de portage foncier a été réalisée sur les communes de Saint Crespin sur Moine, Roussay et Saint Germain sur Moine.

Sur la commune de Roussay sur l'emprise de ce portage foncier il y avait 9 parcelles, la commune de Roussay est déjà propriétaire de 2 parcelles, 5 autres parcelles sont en cours d'acquisition amiable. Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue pour les deux dernières parcelles. Ce portage foncier avait été étudié de façon collective sur la communauté de communes Moine et Sèvre. Il est donc demandé au conseil municipal de confirmer l'intérêt de l'acquisition de ces 2 parcelles pour la commune déléguée de Roussay et le territoire de Sèvremoine, de même que déléguer à la SPLA pour ces 2 parcelles uniquement le droit de préemption urbain. Ces parcelles se situent à côté de la mairie de Roussay.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
153	143	0	10

CONFIRME l'intérêt que représente l'acquisition de ces deux parcelles de terrains A865 et A 137 dans le projet d'aménagement d'ensemble du centre-bourg de Roussay

DELEGUE de façon spécifique le droit de préemption urbain à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) sur les parcelles incluses dans le périmètre de la convention de portage foncier à Roussay.

Délibération n°2016-24 Acquisitions foncières sur St André de la Marche

Par délibération en date du 1er septembre 2015, le conseil municipal de St-André de la Marche a autorisé l'achat des parcelles AB 554 et 556 (58 m2) pour un montant de 725€ (+contribution sécurité immobilière de 15€), en vue du redressement de l'alignement de la rue de la Biroterie.

Toutefois, la signature de l'acte de vente n'a pu être réalisée avant le 15 décembre 2015.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de confirmer la décision antérieure prise par le Conseil municipal de St André de la Marche en précisant que l'acquisition sera désormais effectuée par la Commune nouvelle et la signature de l'acte sera assurée par Jean-Louis MARTIN, adjoint en charge de l'Urbanisme ou Yves MARQUIS conseiller délégué en charge des acquisitions foncières.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à mains levées,

A l'unanimité,

CONFIRME la décision antérieure prise par le Conseil municipal de St André de la Marche.

PRECISE que l'acquisition sera désormais effectuée par la Commune nouvelle

DIT que la signature de l'acte sera assurée par Jean-Louis MARTIN, adjoint en charge de l'Urbanisme ou Yves MARQUIS conseiller délégué en charge des acquisitions foncières.

10-2 Acquisitions foncières sur St Macaire en Mauges

Délibération n°2016-25 Acquisitions foncières sur St Macaire en Mauges

Par délibération en date du 4 mai 2015, le Conseil municipal de St Macaire en Mauges a autorisé l'achat aux consorts Cousseau des parcelles AH 395 pour un montant de 25 293€ et ce conformément à l'avis de France Domaine.

Cet achat est réalisé en application du PLU qui a classé ces terrains en emplacement réservé en vue de réaliser une sortie du parking des Closiers vers la rue des Dames.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de confirmer la décision antérieure prise par le Conseil municipal de St Macaire en Mauges en précisant que l'acquisition sera désormais effectuée par la Commune nouvelle et la signature de l'acte sera assurée par Jean-Louis MARTIN, adjoint en charge de l'Urbanisme ou Yves MARQUIS conseiller délégué en charge des acquisitions foncières.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à mains levées,

A l'unanimité,

CONFIRME la décision antérieure prise par le conseil municipal de St Macaire en Mauges.

PRECISE que l'acquisition sera désormais effectuée par la Commune nouvelle et la signature de l'acte sera assurée par Jean-Louis MARTIN, adjoint en charge de l'Urbanisme ou Yves MARQUIS conseiller délégué en charge des acquisitions foncières.

Délibération 2016-26 Urbanisme – Saint Crespin sur Moine : cessions de terrains

Par délibération du 3 juillet 2015, le conseil municipal de St Crespin sur Moine a autorisé la vente des 4 lots du lotissement Beausoleil fixant un prix au lot.

Les prix de vente des 3 premiers lots ont été fixés comme suit :

- Lot 1 30 000€ HT soit 36 000€ TTC
- Lot 2 24 000€ HT soit 28 800€ TTC
- Lot3 23 500€ HT soit 28 200€ TTC

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à mains levées,

A l'unanimité

CONFIRME la décision antérieure prise par le conseil municipal de Saint Crespin sur Moine de vente des lots n° 1, 2 et 3 du lotissement Beausoleil, selon les prix présentés ci-dessus, sous réserve de la consultation des Domaines.

PRECISE que les cessions seront désormais effectuées par la commune nouvelle de Sèvremoine et que la signature des actes sera assurée par Jean-Louis MARTIN, adjoint en charge de l'Urbanisme ou Jean-Luc BREGEON conseiller délégué en charge des projets de création de logements.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux délégations qui lui ont été accordées, le maire prend des décisions dont il doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal.

Décisions relatives au droit de préemption urbain :

N° DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	section	n°	Date décision
MM 2016 001	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	15	Nerra (rue Foulques)	A	232, 241, 242, 243, 244	13/01/2016
LL 2016 002	LE LONGERON		Anjou (rue d)	AK	449, 453	13/01/2016
SA 2016 003	SAINT ANDRÉ DE LA MARCHE	26	Libération (rue de la)	AA	612	13/01/2016
MM 2016	MONTFAUCON-	3	Motte rétive (rue de	A	99	13/01/2016

004	MONTIGNÉ		la)			
TI 2016 005	TILLIERES	9	Coing (impasse du)	D	764	13/01/2016
TO 2016 006	TORFOU	10 D	Alouettes (rue des)	D	1005, 1007	13/01/2016
LR 2016 007	LA RENAUDIERE	10	Mauges (rue des)	AA	60	13/01/2016
SM 2016 008	ST MACAIRE	24	Commerce (rue du)	AB	464	13/01/2016
SM 2016 009	ST MACAIRE	37	Gaule (bd du Gl de Gaulle)	AM	140, 141	13/01/2016
MM 2016 010	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	37	Anjou (rue d)	A	359 p	13/01/2016
RO 2016 011	ROUSSAY	8	Eglantiers (rue des)	A	1264	13/01/2016
SG 2016 012	ST GERMAIN	19	Bocage (rue du)	D	1985 p	20/01/2016
SM 2016 013	ST MACAIRE	103	choletaise	AH	302.303	20/01/2016
SM 2016 014	ST MACAIRE	9	novembre (bd du 11)	AE	451, 452	20/01/2016
TO 2016 015	TORFOU		Lt Bouvier (rue du)			ILL 8/1/16
RO 2016 016	ROUSSAY	28	Croix (rue de la)			ILL/SPLA
LL 2016 017	LE LONGERON		Anjou (rue d)	AK	430	13/01/2016
SM 2016 018	ST MACAIRE	14	Rochejacquelin (rue de la)	AC	213	20/01/2016
LR 2016 019	LA RENAUDIERE	6	Dolmen (rue du)	AA	6	20/01/2016
SM 2016 020	ST MACAIRE	96	Mauges (rue des)	AH	395p, 397	20/01/2016
2016 021 LL	LE LONGERON		Baudrière (rue)	AA	77	20/01/2016
2016 022 LL	LE LONGERON	9	Baudrière (rue)	AA	76, 77	20/01/2016
2016 023 SM	ST MACAIRE	18	Bruyères (rue des)	AK	366	20/01/2016
2016 024 SG	ST GERMAIN		Le Grand Logis	E	1913	20/01/2016
2016 025 SG	ST GERMAIN		Le Versant de l'Aiguefou	D	3248, 3258	20/01/2016
2016 026 SA	ST ANDRÉ DE LA MARCHE	10	Poirier (rue du)	AC	122	20/01/2016

COMMISSIONS

Commission culture

Musique : Marie-Claire Starel rappelle le partenariat avec Scènes de Pays pour mettre en place des spectacles sur le territoire. Dans le cadre du pôle musique classique et baroque, un concert est organisé vendredi 5 février à 20 h. 30 à l'église Saint Jacques de Montfaucon-Montigné, autour de la musique du temps de Louis XIV.

L'ouverture de la soirée est prévue par l'ensemble musicale « La Violetta » dirigé par Jeanne-Marie Gilbert, habitante du Longeron née à Roussay. Le concert se poursuivra avec l'orchestre « Amarillis » dans le cadre d'une collaboration avec l'école de musique.

Lecture publique : Le projet en cours sur Saint Germain et Montfaucon-Montigné avance.

Patrimoine : La Maison du Mineur et des Energies est ouverte au public, tous les deuxièmes dimanches du mois.

Musée des Métiers de la Chaussure : Il a reçu 5 000 entrées en 2015. Le musée prépare un livre sur l'activité de la chaussure sous l'Occupation. La maison du mineur et le musée de la chaussure travaillent à un partenariat.

Le maire :

Didier Huchon